

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 14 Mars 2017 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Nombre d'absents excusés : 2

Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 06/03/2017

Date de la publication : 06/03/2017

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 20/03/2017

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard – M. HAMON Emmanuel – Mme VILANON Jacqueline – M. DEMOL Frédéric – Mme FROGER Pierrette – M. MILLET Serge

ABSENTS : Mme BLAIRE Martine – M. LAALEJ Saad

SECRETAIRE : M. DEMOL Frédéric

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur un avenant de l'entreprise « PIEDVACHE DECORATION » concernant les travaux de la mairie.

Ce point portera le n° 12 de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE l'ajout du point énoncé ci-dessus à l'ordre du jour.**

1. PRESENTATION DE L' « OFFICE DES SPORTS DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE »
(EN PRESENCE DE MONSIEUR TIZON ETIENNE ET MADAME PERRIN VERONIQUE)

Monsieur le Maire remercie Monsieur TIZON (Président) et Madame PERRIN (Educatrice) d'être présents lors de cette réunion, et leur laisse la parole.

Ces deux intervenants présentent au Conseil Municipal l'Office des Sports de la Bretagne Romantique, par le biais d'un diaporama évoquant les missions de l'OSBR, les résultats financiers, quelques photos, etc.

Un moment d'échange questions/réponses est proposé aux membres du Conseil Municipal. En voici un bref résumé :

- Comment la communication est effectuée ?
→ Par les clubs adhérents, les écoles, le site internet, la presse, etc.
- Comment expliquer la diminution de trésorerie au fur et à mesure des années ?
→ La rémunération des trois animateurs, la nouvelle obligation de proposer une mutuelle, la diminution des clubs adhérents, la diminution des subventions des communes, et le fait que toutes les prestations sont gratuites (déplacements et interventions).
- Quelles sont les conditions pour organiser un événement sur la commune de Saint Briec des Iffs ?
→ Avoir un terrain herbé est primordial.
- Il n'y a pas de terrain adapté sur la commune, alors quelles idées peuvent être proposées ?
→ Regrouper quelques communes démunies de terrain adapté, afin d'organiser un projet en commun (course à pieds, balade vélo, relais).
→ Greffer une activité sportive sur un projet du Conseil Municipal des Jeunes.

Un événement pourra être organisé avec l'OSBR lors de l'inauguration du parcours sportif réaménagé.

Monsieur le Maire présente ses excuses à Monsieur TIZON et Madame PERRIN, au nom du Conseil Municipal, pour la non-présence du représentant du Conseil aux réunions de l'OSBR depuis environ deux ans. Cela sera un point à résoudre rapidement.

Pour terminer, une nouvelle rencontre sera prévue afin de travailler sur un projet en partenariat entre la commune de Saint Briec des Iffs et l'OSBR.

2. SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été présentée à Monsieur François ANDRE, député, il y a quelques jours. Afin de compléter le dossier, une délibération doit être prise en ce qui concerne le projet d'aménagement du parcours sportif/peupleraie et de construction d'un four à pain à l'ancienne.

Il va cependant falloir trouver une solution pour l'abatage des peupliers.

Délibération :

Aménagement du parcours sportif/peupleraie et construction d'un four à pain à l'ancienne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre l'aménagement du parcours sportif/peupleraie et la construction d'un four à pain à l'ancienne.

Ce projet prévoit d'abattre des peupliers et aménager le terrain afin de le rendre accessible pour un équipement sportif (buts de football et handball, panneau de basket, tables de ping-pong, filet de volleyball et tennis, rampe de skate).

Est également intégré à ce projet la construction d'un four à pain à l'ancienne (extérieur maçonnerie en briques de terre crues, voute en briques réfractaires, couverture en ardoises en forme d'abside) afin de valoriser notre patrimoine rural.

Monsieur le Maire présente les devis établis par Monsieur VASSAL, l'entreprise ACEIS et l'entreprise LEVACHER.BZH, pour validation.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 44 720,63 € HT.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de demander à Monsieur François ANDRE, Député d'Ille-et-Vilaine, une subvention au titre de sa réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de valider les devis**
- **DECIDE de la réalisation du projet**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur François ANDRE.**

3. POINT SUR LE BUDGET

Monsieur le Maire rappelle que la commission finances a travaillé sur la partie fonctionnement du budget lors de sa dernière réunion.

La commission finances prévoit de se réunir le mercredi 22 Mars à 20h afin de finaliser la préparation du budget primitif.

La prochaine réunion de Conseil Municipal consacrée au vote du budget 2017 est prévue le Mardi 28 Mars à 20h.

4. VOTE D'UN TARIF EXCEPTIONNEL POUR LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le weekend du 29 et 30 avril prochain va être organisé, dans la salle communale et pour la deuxième fois, un weekend de jeux en réseau (LAN) pour réunir les passionnés de jeux vidéo. Les jeunes du CMJ seront conviés à participer à cet évènement le samedi après-midi. De la vaisselle devra être fournie à cette occasion ainsi que les clés de la salle communale.

Il convient de prendre une décision sur le tarif exceptionnel qui sera demandé lors de cette location.

Le tarif était de 250 € l'année dernière, Monsieur le Maire propose de reconduire ce même tarif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE que le tarif exceptionnel pour la location de la communale lors du weekend de jeux en réseau les 29 et 30 avril prochain sera de 250 € (avec une caution de 500€).**

5. DECISION SUR LE CHOIX D'UNE ENTREPRISE ADAPTEE ET LE BUDGET ACCORDE POUR LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la commune choisie une entreprise adaptée pour passer sa commande annuelle en fournitures administratives. L'entreprise sélectionnée est différente chaque année.

En 2016, le choix s'était porté sur l'Atelier Saint Christophe, et en 2015 sur les ateliers Bretons solidaires.

Une entreprise adaptée de La Rochelle « Etablissement du Littoral ETAL » a contacté la commune pour proposer ses services dans ce domaine.

Une décision doit être prise sur le choix d'une entreprise et le budget qui sera accordé pour la commande 2017 en fournitures administratives.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de choisir l'entreprise adaptée de La Rochelle « Etablissement du Littoral ETAL ».**
- **DECIDE d'accorder un budget maximal de 200 € pour l'année 2017.**

6. ISOLATION DU GRENIER

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'isolation du grenier a déjà été évoqué lors de la dernière séance de Conseil Municipal. Plusieurs devis ont été demandés :

<i>Eco Sain Habitat (La Mézière)</i>	<i>Bretagne Matériaux (Tinténiac)</i>	<i>Point.P (Saint Malo)</i>
Panneau TRIO chanvre coton lin, épaisseur 200mm	Panneau BIOFIB TRIO Epaisseur 200mm 1250x600mm	Panneau BIOFIB TRIO Epaisseur 200mm 1250x600mm
Quantité : 198 m ² Prix unitaire HT : 14.82€ Total HT : 2 934.36 €	Quantité : 198 m ² Prix unitaire HT : 15.88€ Total HT : 3 144.24 €	Quantité : 198 m ² Prix unitaire HT : 21.68 € Total HT : 4 292.64 €

<p>Dalle OSB3 Rainuré bouveté 250x67.5cm 15mm</p> <p>Quantité : 25.320 m² Prix unitaire HT : 6.88 € Total HT : 174.20 €</p> <p>Frais de port : 100 € TVA : 641.71 €</p> <p>Total TTC : 3 850.27 €</p>	<p>Panneau Kronoply OSB3 Milieu humide 250x125cm 15mm</p> <p>Quantité : 46.87 m² Prix unitaire HT : 4.82 € Total HT : 225.94 €</p> <p>Total HT : 3 370.18 € TVA : 674.04 € Total TTC : 4 044.22 €</p>	<p>Panneau Kronoply OSB3 Milieu humide 250x125cm 18mm</p> <p>Quantité : 3.125 m² Prix unitaire HT : 6.24 € Total HT : 19.50 €</p> <p>Transport : 141.80 € Surcharge gasoil :13.90€ Déchargement : 66 €</p> <p>Total HT : 4 533.84 € TVA : 906.77 € Total TTC : 5 440.61 €</p>
--	--	--

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de choisir l'entreprise Eco Saint Habitat en ce qui concerne les Panneaux TRIO chanvre coton lin et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant total de 2 934,36 € HT.
- DECIDE de choisir l'entreprise Bretagne Matériaux en ce qui concerne les Panneaux Kronoply OSB3 pour un prix unitaire HT de 4,82€.

7. ACHAT D'UN MASSICOT

Monsieur le Maire explique qu'afin, notamment, de découper les invitations, menus, affiches, flyers, etc., de manière plus efficace, et dans le but d'un gain de temps, l'achat d'un massicot est envisagé. Plusieurs devis sont proposés :

Top Office (La Mézière)	Office Dépôt (Saint Grégoire)
<p>Cisaille A4 533 DAHLE</p> <p>Capacité 15 feuilles Prix HT : 93.74 € Prix TTC : 112.49 € Remise : 10.12 € Total TTC : 102.37 €</p>	<p>Cisaille A4 533 DAHLE</p> <p>Capacité 15 feuilles Prix HT : 109.00 € Total TTC : 130.80 €</p>
<p>Cisaille A3 534 DAHLE</p> <p>Capacité 15 feuilles Prix HT : 135.83 € Prix TTC : 162.99 € Remise : 24.45 € Total TTC : 138.54 €</p>	<p>Massicot rotatif 45 mm Fiskars 5457 A4</p> <p>Capacité 15 feuilles Prix HT : 56.90 € Total TTC : 68.28 €</p>
<p>Cisaille A3 Pro DAHLE</p> <p>Capacité 40 feuilles Prix HT : 356.66 € Prix TTC : 427.99 € Remise : 42.80 € Total TTC : 385.19 €</p>	<p>Cisaille NOVUS 561 A4</p> <p>Capacité 35 feuilles Prix HT : 215.00 € Total TTC : 258.00 €</p>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour l'achat d'une Cisaille NOVUS 561 A4 avec une capacité de 35 feuilles, pour un montant de 215 € HT (258 € TTC).

8. MISE EN PLACE D'UN OSSUAIRE AU CIMETIERE

Afin de respecter les règles en ce qui concerne le cimetière, un ossuaire doit être mis en place. Voici les devis proposés par l'entreprise « Hignard Marbrerie » :

HIGNARD Marbrerie (Tinténiac)	
Fourniture et pose d'un ossuaire en granit « rose de la clarté » Entourage de 200 x 94 x 53 Ht Face avant en granit noir fin Dalle de fermeture 100 x 205 x 8 ép Terrassement inclus	Prix unitaire : 1 780 €
Inscription en lettres antiques gravées et peintes en blanc « OSSUAIRE COMMUNAL »	Prix unitaire (par lettre) : 7 € Montant TTC = 112 €
	TOTAL TTC : 1 892 €
Fourniture et pose d'un ossuaire Sans plaques, sans vide sanitaire Avec dalle de fermeture 50cm de profondeur	Prix unitaire : 850 €
Fourniture et pose d'une tombale en granit « rose de la clarté » Dimension 100 x 200 8ép Dalle de fermeture 100 x 205 x 8 ép Marche avant en trois épaisseurs	Prix unitaire : 1 010 €
	TOTAL TTC : 1 860 €

Après en avoir délibéré et à la majorité (trois abstentions), le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise « HIGNARD Marbrerie » pour la fourniture et la pose d'un ossuaire en granit rose de la clarté et l'inscription, pour un montant total de 1 892 € TTC.

9. MISE EN PLACE D'UN BANC AU JARDIN DU SOUVENIR

Point annulé

10. INSTALLATION D'UNE MINUTERIE POUR LE CHAUFFAGE

Le chauffage étant très difficilement réglable, une minuterie avec bouton va être mise en place dans la salle communale et l'espace jeunes. Sera créée par la même occasion une marche forcée pour l'éclairage extérieur. L'entreprise LUSTRELEC ayant travaillé sur le marché de la réhabilitation de la mairie propose deux devis :

LUSTRELEC	
<u>Convecteur salle communale</u>	
Création d'une minuterie avec relance chauffage en confort	98.12 € HT
Tableau	276.94 € HT
	= 375.06 € HT
<u>Convecteur salle des jeunes</u>	
Création d'une minuterie avec relance chauffage en confort	98.12 € HT
Tableau	276.94 € HT
	= 375.06 € HT
<u>Grenier garage</u>	
Création d'un luminaire sur détecteur dans le grenier du garage	376.04 € HT
	= 376.04 € HT
	TOTAL HT : 1 126.16 €
	TVA : 225.23 €
	TOTAL TTC : 1 351.39 €
<hr/>	
Création d'une marche forcée pour éclairage extérieur	168.45 € HT
	TOTAL HT : 138.45 €
	TVA : 33.69 €
	TOTAL TTC : 202.14 €
<hr/>	
Total des deux devis = 1 553.53 € TTC	

Le Conseil Municipal renonce à l'installation d'un luminaire sur détecteur dans le grenier du garage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise « LUSTRELEC » pour un montant de 918.57 € HT, tel que présenté ci-dessus, en enlevant la mise en place d'un luminaire du grenier du garage qui est annulé.**

11. VOTE D'UN BUDGET PREVISION SIGNALISATION

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bretagne Romantique a informé la commune du fait qu'il serait bien de voter un certain budget concernant la signalisation (panneaux, etc.).

Un montant de 1 000€ est soumis au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE d'inscrire au budget 2017 un montant de 1 000 € pour toutes les dépenses concernant la signalisation.**

Séance close à 22^h45
Prochaine réunion le Mardi 28 Mars 2017 à 20^h